

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 19 OCTOBRE 2022**

Séance du comité syndical du 19 octobre 2022.18h00- La Monnerie /Cussac (87)

Présents :

Titulaires : M. Christian DESROCHE, M. Loïc GAYOT, M. Robert DUFOUR, M. Richard SIMONNEAU, M. Florent VAUDON, M. Bruno LHOMME, M. Eric LAFONTAINE, M. Eric ROUSSEAU & Mme Viviane CHAUVEAU

Suppléants : M. Laurent BARBE, Mme Florence FAURE, M. Albert VIROULET

Pouvoirs : de M. Laurent PIALHOUX à M. Richard SIMONNEAU

Secrétaire de séance : Mme Viviane CHAUVEAU

Le président Simonneau à 18h05 remercie les délégués présents, leur rappelle que ce comité rapproché du précédent, a pour but de pouvoir délibérer et voter sur les points non abordés le lundi 03 octobre 2022 puisque ce soir-là le quorum n'avait pas été atteint.

Le président convie les délégués à se rendre sur le parking de la Monnerie pour un petit tour sur les berges de la Tardoire afin de constater comment nature et cours d'eau ont évolué depuis les derniers travaux qui ont mis un point final à l'effacement de l'étang de la Monnerie. M. Laurent BARBE et M. Louen CHAMOULAUD décrivent le déroulé de la journée d'action d'arrachage de la jussie menée en partenariat avec le service technique de la CCOL.

Le président à 18h30 ouvre la séance autour d'un apéritif dinatoire.

Monsieur le Président soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 03 octobre 2022. Monsieur le Président met aux voix. **Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

➤ **Ordre du jour :**

- 1. Œuvres sociales (délibérations)
- 2. Participation Mutuelle Santé & Prévoyance (délibérations)
- 3. Commission de consultation des Marchés (délibération)
- 4. Projet d'effacement de 4 ouvrages sur la Tardoire (délibération)

**Informations & questions diverses**

Pour les délégués qui n'étaient pas présents aux précédents comités, le président propose que les deux techniciens se présentent rapidement à nouveau.

## ► 1. Œuvres sociales (délibérations)

Le président demande ensuite à Marie Talon de faire le rapport de la situation du syndicat vis-à-vis de son obligation « œuvres sociales » en tant qu'employeur.

- Le SYMBA BT adhérait au Comité des Œuvres Sociales 87 (association créée auprès du CDG87 pour répondre à l'obligation Œuvres Sociales de l'employeur public vis-à-vis de ses agents)
  - Rappel 20€ de cotisation annuelle à charge de chaque agent – adhérent et 0,8% de la masse salariale brute (tous les agents) à charge de la collectivité
  - Sur le principe et sur le mode de fonctionnement la nouvelle équipe d'agents souhaite ne plus adhérer à cette formule et demande au syndicat de trouver d'autres propositions

Mme Chauveau dit qu'il convient de se ranger à l'avis des agents surtout s'il y a une année de carence pour les nouveaux alors que les cotisations pour le syndicat augmenteront, Le président propose de voter pour ou contre la résiliation de l'adhésion du syndicat au COS87 avec effet au 01/01/2022.

### **Résiliation approuvée à l'unanimité**

Le président poursuit sur la question du remplacement du COS87 par d'autres propositions d'actions sociales : « avantages – compléments pouvoir d'achat des agents »

- Chèques Déjeuner : Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 peuvent non seulement servir à payer le restaurant, les plats préparés mais aussi les courses alimentaires
  - Tous les agents peuvent en bénéficier à raison d'1 par jour de présence comprenant une pause déjeuner (idem pour les jours télétravaillés)
  - Participation jusqu'à 60% avec un maxi de 5.92€ = employeur, reste = à charge des agents
  - Exemple sur un chèque déjeuner de 6€ = 3,60€ à charge du syndicat et 2,40€ à charge de l'agent
  - Il est possible de conserver le remboursement des frais de mission aux agents sous la forme actuelle et d'y ajouter (ou non) les chèques Déjeuner

Le président demande s'il y a des questions ? Plusieurs délégués veulent savoir comment s'effectue actuellement le remboursement des frais de restaurant des agents en mission.

Le président indique que le comité a pris une délibération en 2020 pour rembourser les agents sur justificatifs et à hauteur de la charge réellement supportée jusqu'à hauteur de 17.50€. Il interroge Mme Faure sur le système adopté au SABV, celle-ci indique qu'il y a très peu de frais de restaurant présentés à l'année par les agents de terrain, qui sont remboursés au forfait et qu'il n'y a pas de chèques déjeuner dans sa structure, mais pour les agents administratifs ce serait un plus.

Le président propose de voter pour ou contre l'adhésion aux chèques déjeuner.

### **Contre à l'unanimité avec conservation du mode de remboursement actuel.**

Le président présente alors la formule chèques cadeaux et explique en quoi cela consiste.

- Formule Chèques « CADHOC » présentée par la société UP :
- 2 sortes (défiscalisés jusqu'à 171€)
  - CADHOC « cadeaux divers »
  - CADHOC « culture » = musique, concerts, cinéma, livres, exposition, etc.

Tous les agents en activité ?, titulaires, stagiaires, CDD, pourraient bénéficier de ces chèques à diverses occasions dans l'année, charge au syndicat de décider du montant et de sa participation.

Le président demande s'il y a des questions ? Mme Chauveau pense que si les agents ont été consultés et que dans l'ensemble cette formule est celle qui leur convient alors le syndicat doit adhérer.

Le président propose de voter pour ou contre l'adhésion du syndicat à la formule chèques CADHOC, de dire si tous les agents en activité bénéficieront de cet avantage, de dire si le syndicat supportera la charge en intégralité .

### **Approuvé à l'unanimité**

## ► 2. Participation Mutuelle Santé & Prévoyance (délibérations)

Le président rappelle que :

L'Ordonnance 2021-1574 du 24 Novembre 2021 prévoit la « Mise en place & obligation de participation financière des employeurs pour tous les agents » :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 Prévoyance
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 Santé

Il convient de délibérer et voter pour dire si:

- Les choses restent en l'état jusqu'aux échéances 2025 et 2026 ou a minima le syndicat attend les résultats de l'appel d'offre groupée du CDG 87 pour prendre une nouvelle décision (Cies GROUPAMA et MNT ont été reçues à titre individuel par le Syndicat)
- Les agents cotisant IRCANTEC seront intégrés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la garantie maintien de salaire au même titre que les agents cotisant CNRACL avec ou sans adhésion complémentaire du syndicat pour ces agents là
- La complémentaire santé pour tous les agents en activité doit être mise en place avec participation ou non de la collectivité , si oui quand, à quelle hauteur, avec révision annuelle par délibération ?

Après en avoir délibéré le conseil **à l'unanimité** a décidé que le syndicat attendrait les résultats de l'appel d'offre groupée du CDG87 pour prendre sa décision mais que les agents Ircantec devaient bénéficier d'une égalité de traitement avec les agents CNRACL et donc avoir une garantie de maintien de leur salaire dans des conditions identiques sans pour autant que le contrat Groupama actuel soit revu et modifié.

#### ► 3. Commission de consultation des Marchés (délibération)

Sur rapport du Président :

Objectifs de la CCM : Implication des délégués dans la vie du SYMBA BT

Valeur consultative lors de la passation d'une commande publique

Définition du seuil de consultation : proposition de réunir la CCM pour des marchés publics au-delà du seuil des 40 000€ HT (seuil sans procédure, ni publicité - article 2122-8 du code de la commande publique).

En deçà, délégation d'attribution et signature au Président (délibération n°2020-10)

Compte tenu du faible effectif de délégués présents, à l'unanimité, il est décidé de ne pas élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants et donc de ne pas délibérer et voter.

Le sujet CCM sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil syndical.

#### ► 4. Projet d'effacement de 4 ouvrages sur la Tardoire (délibération)

M. le président relate les informations données sur ce projet lors du conseil du 03/10/2022 et le fait qu'il faille délibérer pour valider le protocole d'effacement de ces 4 ouvrages et son plan de financement par la fondation ARCADIA via l'association ERN France dans son programme appelé OPENRIVERS.

Il reprend la proposition de faire intervenir la société KOOX Productions, qui a réalisé le film sur l'effacement de l'étang de la Monnerie, pour un nouveau film sur ce projet.

Il propose également d'organiser des sorties « avant et après » effacements.

**Approuvé à l'unanimité**

#### ► Informations & questions diverses

- Les adhésifs d'identification-personnalisation des véhicules ont été commandés chez Texto à Saint-Junien et seront disponibles très prochainement, ainsi que les cartes de visite.
- Le Véhicule Kangoo, premier véhicule du syndicat, montre des signes d'usure et tombe régulièrement en panne. Son remplacement sera à envisager si une bonne occasion se présente.

- Il reste un reliquat de subvention FEDER à récupérer sur l'opération d'effacement de l'étang de la Monnerie. Toutes les démarches de demande ont été accomplies mais aucun délai d'encaissement ne peut être annoncé à ce jour.
- Sur le PPG Tardoire 2017-2021 il restait 3 lots de travaux à réaliser qui le seront mais il a été signalé des rémanents jetés dans le cour d'eau par un forestier. Vis-à-vis de ce genre d'incident le syndicat tiendra la conduite suivante :
  - 1<sup>er</sup> temps = Communication et rappel à la loi
  - 2<sup>nd</sup> temps = Demande intervention de la Police de l'eau

Pour l'ensemble des délégués il n'est pas question que le syndicat paie pour les dégâts causés.

- Concernant la restauration de la mare du site des Granges à Châlus, un devis a été demandé à la société Epineux Débroussaillage et le syndicat travaille de concert avec le PNR qui lui interviendra sur la partie ZH.
- Concernant la mare du Buisson à Chéronnac, le syndicat s'oriente vers un chantier participatif avec également une intervention de la société Epineux Débroussaillage et une reprise du muret pour une mise en défend parce qu'il y a des vaches dans le pré.

Le président fait remarquer le grand nombre de mares, sources, fontaines et lavoirs dont l'entretien, la remise en état devient importante tant pour le volet petit patrimoine que pour le volet ressource en eau et biodiversité. Il indique qu'un recensement récent a dénombré 140 points d'eau sur sa commune d'Oradour-sur-Vayres.

- La question de l'effacement du plan d'eau privé d'Abjat/Bandiat est à nouveau évoquée : M. Marhein indique que le choix de l'effacement a été acté auprès de M. Marc Pichaud du PNR et qu'alors 2 options de travail seront possibles dont une où le syndicat interviendrait en tant que M.O.

Le bénéfice à retirer de cette opération d'effacement sera la création d'une ZH. ; quant au chemin rural qui passe actuellement sur l'étang il sera conservé.

Le syndicat aura à prendre position car il s'agit là encore d'un plan d'eau privé. Il y a 12000 étangs en Haute-Vienne donc en % très peu d'effacements. Il n'y a pas d'effacement systématique, l'étang peut potentiellement être soutien d'étiage. Si dans les années 70 on a créé énormément d'étangs, plus loin en arrière on en a aussi asséché beaucoup en raison par exemple de la prolifération de moustiques ... La cartographie ancienne est source de renseignements sur l'histoire des étangs au fil du temps.

Il faut voir au cas par cas : le syndicat peut intervenir pour aider et se mobiliser afin de trouver des financements étant entendu que le reste à charge doit être financé par le propriétaire privé.

- La problématique de l'étang de l'Epinassie est abordée : cet étang est très beau et ancien mais n'a bénéficié d'aucun entretien, résultat : une vidange doit être réalisée en urgence pour éviter que la digue cède mais le Bandiat est classé en liste 2 il faudra donc prendre un maximum de précautions pour préserver la continuité écologique de la rivière. 2 scénarios ont été proposés au propriétaire qui aura un grand nombre d'obligations à respecter dans les deux cas.

Les questions de coût et de patrimoine à préserver entrent en jeu pour cet étang « à cheval » sur les communes de Marval et de Pensol. Mais depuis 5 ans aucune décision n'a été prise. Il faut appréhender la continuité écologique sous tous les angles et noter l'importance de la continuité sédimentaire et pas seulement piscicole.

- Le plan d'eau de Nouailles sur la commune de Nontron est propriété de la CCPN. La dernière vidange date de 2011 et désormais plusieurs problèmes se présentent : le moine, le bassin de décantation, la pêcherie...

Une autre vidange est envisagée en 2023, ce dossier devra faire l'objet d'une étude approfondie avant toute prise de décision.

- M. Marhein aborde la question de la gestion intégrée et explique diapo à l'appui le principe d'indivisibilité du Grand Cycle et du Petit Cycle de l'eau : l'eau du robinet finit à la rivière, l'eau pluviale finit à la rivière, l'eau d'assainissement finit à la rivière. Beaucoup d'acteurs autour de l'eau, et il souhaiterait que les syndicats soient d'avantage associés à la réflexion commune, aux projets pluridisciplinaires : projets de territoire, SCOT, PLUI, SAGE, PCS...

Le président remarque qu'en effet dans les réflexions de projets de territoire, la question de l'eau n'est pas prise en compte et il regrette que les syndicats ne soient pas associés à la réflexion commune.

- Pour le futur PPG commun 24+87 la partie biblio est effectuée, actuellement les techniciens procèdent à la récolte des données et font le bilan des anciennes données récoltées, ensuite il y aura une phase de rédaction, puis les actions à définir, à fixer. Les délégués seront sollicités et associés pour chacune des étapes à venir.
- Les techniciens rappellent que la communication du syndicat est primordiale et qu'ils s'investissent aussi dans des actions comme les journées du patrimoine, la rédaction de guides et plaquettes, la mise à jour du site internet et de la page FB.
- Le président renouvelle la proposition de centraliser les futurs conseils syndicaux à Piégut-Pluviers pour limiter les déplacements des délégués.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le président Simonneau clôture la séance à 21H55 et remercie l'ensemble de l'assemblée.

Le Président, R. SIMONNEAU



A blue circular stamp with the text "SYMBIO" at the top, "GOUVERNEMENT" in the center, "87400 CUSSAC" below it, and "Bandiat-Tardioire" at the bottom. A handwritten signature "R. Dufour" is written to the right of the stamp.